



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ELECTIONS SENATORIALES du 28 septembre 2014

Arrêté fixant la liste des candidats au second tour

*Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur*

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2014-532 en date du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les résultats du 1^{er} tour proclamés à heures, par le président du bureau du collège électoral,

VU les déclarations de candidatures enregistrées jusqu'à 15 heures à la préfecture du Gers ;

SUR proposition de M. le secrétaire général ;

ARRÊTE

Article 1^{er}-

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour le 2nd tour des élections sénatoriales afin de pourvoir les 2 sièges de sénateurs dans le département du Gers, est arrêtée comme suit :

Candidats	Remplaçants
M. YELMA Jean-Luc	Mme CORNON Jacqueline
M. MONTAUGÉ Franck	Mme ROLANDO Carole
M. DE MONTESQUIOU Aymeri	Mme MOUTON Karine
M. VALL Raymond	Mme BOURGÈS Thérèse
M. DUPORT Romain	Mme DESPEAUX Sarah
M. DIENOT Bruno	Mme CABELLA Sylvie
M. DUFFOURG Alain	Mme LARRIEU Muriel

Article 2 –

Monsieur le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché avant 15h30, à la préfecture et dans les 4 bureaux de vote à la Salle des Cordeliers à AUCH.

Auch, le 28 septembre 2014

Le Préfet,